



**CINQUANTE-HUITIÈME SESSION
ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

DÉCLARATION

**de Monsieur Alfred M. MOUSSOTSI
Premier Conseiller**

Devant

**la Commission Chargée du Désarmement et de la Sécurité
Internationale
(Première Commission)**

New York, le 9 Octobre 2006

Vérifier à l'audition

Madame la Présidente,

Tout comme les délégations qui m'ont précédé qui ont dit, avec éloquence, tout le bien qu'elles pensent de vous et des autres membres du Bureau, je voudrais à mon tour vous féliciter pour votre élection à la présidence du bureau de la Première Commission et vous assurer de la pleine et entière coopération de la délégation gabonaise.

Pour ma délégation, votre élection revêt tout un symbole : d'abord parce que vous êtes la première femme à assumer la présidence des travaux de cette Commission ; ensuite, parce que nul n'ignore la contribution de votre pays en faveur de la paix dans le monde.

Je voudrais par ailleurs souscrire aux déclarations qu'ont faites les distingués Représentants du Nigeria au nom de l'Afrique, et celui de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non-alignés.

Madame la Présidente,

Lorsque l'Assemblée générale adopte, en 1946, sa toute première résolution par laquelle elle a créé la Commission chargée d'étudier les problèmes soulevés par la découverte de l'énergie atomique, elle a pris conscience des dangers réels que représente l'arme atomique. A l'alinéa C de cette résolution, l'Assemblée générale s'engageait déjà à éliminer l'arme atomique et d'autres armes de destruction massive.

Pourtant, 50 ans plus tard, les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, continuent de poser de graves menaces à la paix et à la sécurité internationales. Non seulement les doctrines de défense stratégique basées sur l'utilisation de ce type d'armes n'ont pas disparu, mais encore de nouvelles armes plus perfectionnées continuent d'être produites.

L'augmentation des dépenses militaires rappellent étrangement la période qui a suivi le deuxième conflit mondial, alors que dans le même temps l'aide publique au développement ne cesse de baisser. Les sommes englouties dans l'armement sont de loin supérieures à celles réservées aux prestations sociales.

C'est donc à juste titre que les déclarations que nous avons entendues depuis le début du présent débat général de notre Commission ont, tour à tour, déploré le manque de progrès dans le processus du désarmement et de la non prolifération nucléaire.

En effet, les négociations menées jusqu'alors tant au sein des mécanismes multilatéraux de désarmement que dans le cadre bilatéral des puissances nucléaires n'ont, hélas, pas donné les résultats escomptés.

Pis encore, ces dernières années, nous assistons à un recul des efforts consentis pour débarrasser le monde du danger nucléaire : l'échec de la conférence d'examen du Traité de Non-prolifération (TNP) en 2005 a constitué un véritable revers infligé au processus de désarmement.

En ce qui concerne les armes classiques, plus particulièrement les armes légères et de petit calibre (ALPC), l'échec, en juillet 2006, de la Conférence chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du *Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite de ces armes sous toutes ses formes* a constitué un recul regrettable, alors qu'un an plus tôt, l'adoption de *l'instrument international sur le marquage et le traçage* des ALPC, de même que les consultations en vue de la négociation d'un instrument juridique sur le *courtage* avaient suscité l'espoir d'une lutte plus coordonnée et plus élargie contre le fléau des mouvements illicites et déstabilisateurs des ALPC.

Madame la Présidente,

Notre sécurité collective, qui passe aussi par la poursuite et la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet, ne saurait s'accommoder du statu quo.

Et comme l'a dit mon Ministre des Affaires Etrangères, Son Excellence Monsieur Jean PING, le 25 septembre dernier devant l'Assemblée générale, je cite : nous avons le devoir moral et la responsabilité commune de renouer les fils du dialogue afin de parvenir, sans tarder, à un accord sur les moyens de faire progresser les négociations en matière de désarmement.

Lorsque nous disons faire progresser les négociations, nous entendons par là qu'elles doivent se dérouler au sein des mécanismes multilatéraux créés à cet effet, à savoir, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement.

Madame la Présidente,

Le Gabon a signé et ratifié la plupart des instruments internationaux dans le domaine du désarmement, dont le Traité de Non-Prolifération nucléaire (TNP), le Traité d'Interdiction Complète des essais nucléaires, (TICE) et la Convention d'Ottawa contre la production et l'utilisation des mines antipersonnel.

De plus, il abrite sur son territoire une station pour la surveillance sismologique auxiliaire du Système de surveillance international du TICE.

C'est là sa modeste contribution à l'universalité des instruments juridiques multilatéraux de désarmement. Nous invitons donc ceux des Etats membres des Nations Unies qui ne l'ont pas fait à devenir ou à redevenir parties à ces instruments de désarmement et de non-prolifération dans l'intérêt de la paix et de la sécurité.

L'adhésion de tous à ces traités ainsi que leur application scrupuleuse contribuerait sensiblement à faire avancer le processus de désarmement et de non-prolifération.

Les défis posés par la menace terroriste n'autorisent pas le laxisme et les attermolements ayant prévalu jusqu'à présent dans le domaine du désarmement. C'est à ce titre que le Gabon avait salué l'adoption par le Conseil de sécurité, de la résolution 1540 (2005) sur la non-prolifération, et l'adoption par l'Assemblée générale de la Convention contre le terrorisme nucléaire.

Mais il faut avancer plus loin encore. Nous avons besoin, entre autres actions, d'entamer des consultations en vue de commencer des négociations devant conduire à l'adoption d'un instrument contraignant interdisant la production des matières fissiles.

Renforcer les contrôles des déchets nucléaires, y compris ceux issus des utilisations pacifiques de l'énergie atomique, nous semble aussi une démarche nécessaire tendant à réduire les chances des groupuscules terroristes de fabriquer ce que l'on appelle en Anglais les « *dirty bombs* » ou plus techniquement les bombes radiologiques.

Il conviendrait également de veiller à un contrôle plus strict de la circulation des matériaux chimiques à double usage.

Dans le domaine des armes légères, l'échec de la conférence d'examen du Plan d'action, dont nous avons fait état tantôt, ne doit pas être un prétexte pour ignorer l'existence dudit Plan et de l'instrument international sur le marquage et le traçage des ALPC.

Nos efforts devront se porter sur les moyens d'aider les plus démunis des Etats membres à appliquer ces deux outils essentiels de lutte contre le commerce illicite des ALPC.

Ma délégation pense que pour être efficaces, les efforts de non-prolifération doivent être accompagnés d'un réel engagement de tous en faveur du désarmement, de la promotion du dialogue dans les relations internationales et de la prise en compte des besoins énergétiques et des impératifs de sécurité des tous les Etats membres.

Et comme l'a dit le Secrétaire général, un choix se pose à nous en ce moment : ou nous nous consacrons sérieusement, et de bonne foi, en faveur de la reprise et de l'aboutissement du processus du désarmement, ou nous assumons la lourde responsabilité d'une calamité nucléaire apocalyptique.

Je vous remercie.